

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 241^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue à distance le mercredi 30 avril 2025, à 20 h sous la présidence de M. Jonathan Pratt.

Sont présents :

Mesdames Stéphanie Duclos
 Marie-Pierre Girard
 Isabelle Labarre
 Caroline Otis
 Geneviève Perreault
 Sonia Ducharme-Beausoleil
 Julie Riopel
 Andrée Saint-Georges
 Céline Paret
 Mathilde Leduc

Messieurs Nicolas Gagnon
 Jonathan Pratt
 David Rivest
 Stéphane Dignard
 Michel Gravel

Absences motivées :

Messieurs Stéphane Chouinard
 Frédéric Pellerin
 Xavier Allard
 Christian Gauthier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames Esther Fournier, directrice des ressources financières
 Chantal Majeau, directrice de la formation continue par intérim

Messieurs Michel Forest, directeur des ressources humaines
 Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles

Était absent :

Monsieur Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame Jade Fortin, directrice des affaires juridiques et du secrétariat général

2947

241.1 Ouverture de l'assemblée : 20h17

Le président d'assemblée, M. Jonathan Pratt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

241.2 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Stéphanie Duclos, dûment appuyée par M. Nicolas Gagnon,

CARL-250430-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

241.1 Ouverture de l'assemblée

241.2 Adoption de l'ordre du jour

241.3 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne (à huis clos)

241.4 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

Une fois l'ordre du jour adopté, le président rappelle aux membres que les délibérations relatives au point 241.3, soit la nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne, se dérouleront à huis clos.

241.3 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne (à huis clos) :

La directrice générale, Mme Geneviève Perreault, accompagnée d'autres membres du comité de sélection, présente le rôle des différentes instances dans l'élaboration du profil, le calendrier des travaux du comité de sélection, le résumé des consultations, le résumé des travaux de la firme de recrutement, la mise en candidature ainsi que le rôle des instances dans la nomination.

Des discussions ont lieu relativement à la nomination de la personne candidate.

Attendu la vacance à la direction du collège constituant de Terrebonne en date du 27 novembre 2024;

Attendu que M. Jonathan Pratt, alors vice-président du conseil d'administration, mais président depuis le 26 février 2025, Mme Geneviève Perreault, directrice générale, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, Mme Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice du collège constituant de Joliette, M. Olivier Malo, président du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne, et M. Frédéric Pellerin, membre représentant le conseil d'administration en provenance du collège constituant de Terrebonne, ont été nommés au comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que M. Michel Forest, directeur des ressources humaines, agissait en tant que membre et secrétaire du comité;

Attendu l'appel de candidatures et le processus de sélection qui s'en est suivi;

Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement de Terrebonne recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Michel Gravel, dûment appuyé par Mme Stéphanie Duclos,

CARL-250430-02

« Il est résolu de nommer M. Sébastien Piché au poste de directeur du collège constituant de Terrebonne. »

Adoptée à l'unanimité.

Des discussions ont lieu relativement à la durée du mandat du candidat. Tous les membres du conseil d'administration y participent.

Avant l'adoption de la résolution relative à la durée du mandat, tous les membres du personnel sont temporairement exclus de l'assemblée, à l'exception de la direction générale, le tout en application des articles 12 et 36 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer M. Sébastien Piché au poste de directeur du collège constituant de Terrebonne;

Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu les dispositions de l'article 8.04 du Règlement no. 1 de régie interne qui confie à la direction générale l'application des règles et des conditions de travail régissant les directions des collèges constituants;

Attendu les articles 12 et 36 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CARL-250430-03

« Il est résolu :

- d'établir la durée du mandat de M. Sébastien Piché, à titre de directeur du collège constituant de Terrebonne, à cinq (5) ans à compter du 2 juin 2025;*
- de mandater la direction générale pour conclure et signer, conjointement avec la présidence du conseil d'administration, le contrat de travail du nouveau directeur du collège constituant de Terrebonne. »*

2949

Adoptée à l'unanimité.

241.4 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20h57.

Une fois l'assemblée levée, un membre se manifeste souhaitant offrir ses remerciements à M. Sylvain Riendeau pour avoir assuré l'intérim durant plusieurs mois.



.....
Président d'assemblée



.....
Secrétaire de l'assemblée